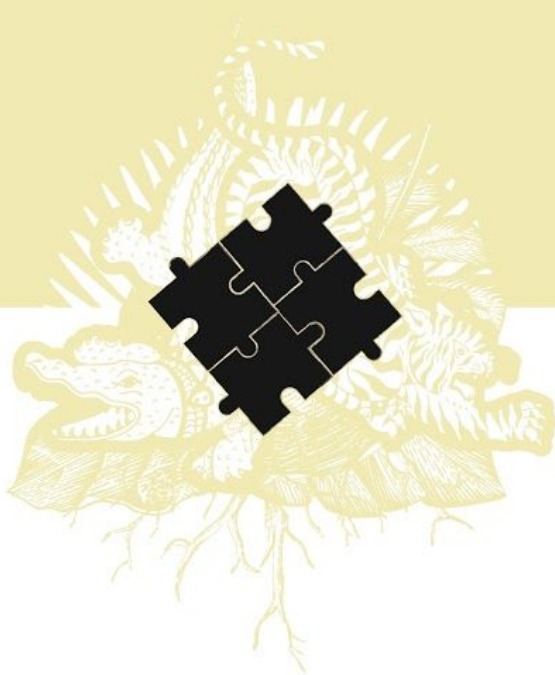


PROBLÈME DE NOTRE PROCÈS- SIMULÉ



PROCÈS-SIMULÉ #2 : ÉCOCIDE ET BOUES ROUGES EN MÉDITERRANÉE

PROBLÈME DU PROCÈS-SIMULÉ

ÉNONCÉ DE L'EXERCICE, PARTIES EN PRÉSENCE, CADRE PROCÉDURAL ET BORDEREAU DE PIÈCES

©PROGRAMME WILD LEGAL, 2020

PROBLÈME DU PROCÈS-SIMULÉ

Deuxième édition : écocide et boues rouges en Mer Méditerranée.

TABLE DES MATIÈRES

Préambule	3
Défi posé et point de vigilance	4
Rappel des faits	5
Cadre procédural.	5
Parties	5
PARTIE A (REQUÊTE).	5
PARTIE B (DÉFENSE).	5
Index des pièces	6
Dossier 1.PROC Procédure.	6
Dossier 2.STAT Statuts.	6
Dossier 3.FAIT Faits.	7
Dossier 4.SCIE Éléments scientifiques.	7
Dossier 5.ECOC Écocide.	8
Dossier 6.DRPO Droit positif.	8
Lien de téléchargement	8
F.A.Q.	9
Questions et éclaircissements sur le problème.	9
Forme des questions.	9
Publicité.	9

PROBLÈME DU PROCÈS-SIMULÉ

Deuxième édition : écocide et boues rouges en Mer Méditerranée.

Préambule

Ce document de synthèse a pour but de présenter à ses participants l'énoncé du problème de la seconde édition du procès-simulé Wild Legal. Il récapitule les faits et les éléments de procédure disponibles au sein du dossier ressource.

Ce programme étant établi comme un procès-école proche de la réalité d'un avocat, il doit être ici précisé que les documents que vous trouverez ci-après vous sont fournis afin d'appréhender le problème mais sont susceptibles d'être soit incomplets, soit superfétatoires. Il est ainsi vivement conseillé aux équipes d'en croiser les sources, d'en vérifier la pertinence, et de compléter les pièces fournies au dossier par une liasse supplémentaire de pièces, études et informations obtenus par leurs propres moyens.

PROBLÈME DU PROCÈS-SIMULÉ

Deuxième édition : écocide et boues rouges en Mer Méditerranée.

Défi posé et point de vigilance

L'amélioration de notre droit pénal environnemental fait l'objet de discussions très actuelles, en particulier concernant la reconnaissance du crime d'écocide. Suite à de nombreux mois de travaux par la Convention citoyenne sur le Climat, une proposition de définition de l'écocide reposant sur la notion d'atteinte aux intérêts "écologiques" fondamentaux de la Nation a été proposée. Cependant, malgré plusieurs rencontres officielles avec les ministères de la Transition écologique et de la Justice et de nombreuses propositions visant à trouver un compromis, ces derniers ont présenté un texte reposant sur un fondement différent. Ce texte, que le gouvernement a annoncé sous la dénomination de "délit d'écocide", correspond en réalité au "délit générique d'atteinte à l'environnement", suggéré par le rapport " Une justice pour l'environnement" publié en octobre 2019. De l'avis des citoyens et des juristes, même si cette définition pourrait apporter une amélioration du droit environnemental applicable en matière de pollutions, ce texte ne correspond ni aux ambitions de la Convention citoyenne pour le climat, ni aux enjeux écologiques de notre époque.

À ce titre, et face aux conséquences de la pollution par les boues rouges de la Méditerranée, le procès-simulé Wild Legal s'entend comme un défi lancé à la nouvelle génération de juristes.

Afin d'étudier les spécificités des différentes définitions de l'écocide et leurs impacts respectifs, pour ce second procès-simulé, les étudiants se voient ici soumettre l'affaire avec pour consigne de traiter le cas de la pollution aux boues rouges sous l'angle du droit pénal environnemental positif tout en développant plus-avant leur réflexion par l'application de la qualification de crime d'écocide et de délit d'atteinte à l'environnement, sous de strictes conditions. Il sera ainsi considéré fictivement que le crime d'écocide et le délit d'atteinte à l'environnement ont été reconnus dans la loi Parquet européen et justice pénale spécialisée, adoptée le 31 août 2020. Les définitions applicables sont fournies aux participants (dossier droit positif).

PROBLÈME DU PROCÈS-SIMULÉ

Deuxième édition : écocide et boues rouges en Mer Méditerranée.

Rappel des faits

Cadre procédural.

En raison des dommages environnementaux constatés, l'association ZEA souhaite saisir le procureur de la République.

Parties

1. PARTIE A (REQUÊTE).

Dans cette affaire, l'association ZEA, vous demande de la représenter dans le cadre de son action en justice.

Elle vous demande de développer à la fois les arguments en faveur de la reconnaissance d'une infraction aux normes environnementales ainsi que du crime d'écocide et du délit générique d'atteinte à l'environnement.

2. PARTIE B (DÉFENSE).



Le dirigeant d'Alteo Gardanne vous demande de défendre l'entreprise dans cette affaire.

PROBLÈME DU PROCÈS-SIMULÉ

Deuxième édition : écocide et boues rouges en Mer Méditerranée.

Index des pièces

Dossier 1.PROC | Procédure.

Cote	Nom du document	Dossier
1.PROC.01	Lettre de saisine Association ZEA 	1.PROC
1.PROC.02	Lettre de saisine Alteo Gardanne 	1.PROC
1.PROC.03	Arrêté préfectoral du 28 décembre 2015	1.PROC
1.PROC.04	Arrêté préfectoral d'urgence du 11 mars 2016	1.PROC
1.PROC.05	Arrêté préfectoral de mise en demeure du 21 juin 2016	1.PROC
1.PROC.06	Communiqué de presse du TA de Marseille relatif aux jugements du 20 juillet 2018	1.PROC
1.PROC.07	Communiqué de presse de la CAA Marseille relatif aux arrêtés du 25 janvier 2019	1.PROC
1.PROC.08	Article Le Monde, "Boues rouges : ouverture d'une information judiciaire sur les rejets de l'usine Alteo de Gardanne", 2019	1.PROC
1.PROC.09	PV de la séance 22 décembre 2015 du CSPRT	1.PROC
1.PROC.10	Arrêté préfectoral du 30 décembre 2019 fixant des prescriptions complémentaires	1.PROC
1.PROC.11	Arrêté préfectoral du 25 juin 2020	1.PROC

Dossier 2.STAT | Statuts.

Cote	Nom du document	Dossier
2.STAT.01	Statuts ZEA	2.STAT

PROBLÈME DU PROCÈS-SIMULÉ

Deuxième édition : écocide et boues rouges en Mer Méditerranée.

Dossier 3.FAIT | Faits.

Cote	Nom du document	Dossier
3.FAIT.01	Article Le Monde, « Le dossier noir des boues rouges de Gardanne », 2014	3.FAIT
3.FAIT.02	Article Le Point, "Boues rouges: deux juges marseillais vont enquêter sur les rejets d'Alteo", 2019	3.FAIT
3.FAIT.03	Article Le Monde, "Boues rouges de Gardanne - quand l'Etat accorde des permis de polluer", 2016	3.FAIT
3.FAIT.04	Article France Info, "L'article à lire pour comprendre le scandale des boues rouges", 2016	3.FAIT
3.FAIT.05	Article Charlie Hebdo, "Le scandale des boues rouges change de couleur", 2020	3.FAIT
3.FAIT.06	CR réunion commission de suivi de site 02.02.2017	3.FAIT
3.FAIT.07	Article Les Echos, "Deux offres encore en lice pour la reprise d'Alteo", 2020	3.FAIT
3.FAIT.08	Article Actu environnement, "L'usine d'alumine Alteo répond enfin aux normes européennes pour ses effluents", 2020	3.FAIT
3.FAIT.09	Lettre du Préfet et Président de région au Tribunal de commerce, 2020	3.FAIT
3.FAIT.10	Mioche, Alumine et risques industriels, 2011	3.FAIT

Dossier 4.SCIE | Éléments scientifiques.

Cote	Nom du document	Dossier
4.SCIE.01	Analyse sommaire du Rapport CREOCEAN, 1993	4.SCIE
4.SCIE.01 B	Étude d'impact CREOCEAN, 1993	4.SCIE
4.SCIE.02	Projet de rapport d'expertise de l'Ifremer, 2015	4.SCIE
4.SCIE.03	Note d'appui scientifique et technique ANSES, 2015	4.SCIE

PROBLÈME DU PROCÈS-SIMULÉ


Deuxième édition : écocide et boues rouges en Mer Méditerranée.

4.SCIE.04	Note d'appui scientifique et technique ANSES, juillet 2016	4.SCIE
4.SCIE.05	Avis ANSES, 25 juillet 2016	4.SCIE
4.SCIE.06	Rapport analytique composition chimique, 2014	4.SCIE
4.SCIE.07	Rapport analytique composition chimique, 2016	4.SCIE
4.SCIE.08	Mesures radiométriques du CRIIRAD, 2014	4.SCIE
4.SCIE.09	Article Le Monde Diplomatique, "La Méditerranée empoisonnée", 2015	4.SCIE
4.SCIE.10	Taux de dépassement des seuils légaux internationaux des effluents de boues rouges	4.SCIE

Dossier 5.ECOC | Écocide.

Cote	Nom du document	Dossier
5.ECOC.01	Mémoire d'Hélène Seron	5.ECOC
5.ECOC.02	Bibliographie d'ouvrages spécialisés sur l'écocide	5.ECOC
5.ECOC.03	Rapport The Ecocide Project	5.ECOC
5.ECOC.04	Avis consultatif Tribunal international Monsanto 2017	5.ECOC

Dossier 6.DRPO | Droit positif.

Cote	Nom du document	Dossier
6.DRPO	[Version corrigée] Loi n°20206-2731 du 31 août  2020	6.DRPO

Lien de téléchargement

L'intégralité des pièces précitées est disponible en version digitale au lien suivant :

PROBLÈME DU PROCÈS-SIMULÉ

Deuxième édition : écocide et boues rouges en Mer Méditerranée.

<https://drive.google.com/drive/folders/1YLxDJWnJg4S-pW2-fYDjX5EkmfiKqaOc?usp=sharing>

F.A.Q.

Questions et éclaircissements sur le problème.

Afin de clarifier les faits, une période de F.A.Q. est ouverte du 1er décembre 2020 au 31 décembre 2020, avant minuit. Au cours de cette période uniquement, les étudiants sont autorisés à demander clarification sur le problème ici présenté. Ces questions peuvent relever de la forme du dossier ressource (incohérences de dates, de lieux, de contacts ou de noms inscrits dans le dossier), ou du fond de ce dernier (incompréhension sur telle ou telle étape des faits, incompréhension sur la demande, incompréhension sur la procédure effectuée, etc.). Toute question posée après échéance n'obtiendra pas réponse.

Forme des questions.

Les questions sont posées par mail. Seules les questions adressées à l'adresse électronique contact@wildlegal.eu, contenant en objet "Demande de clarification du problème", et mentionnant le nom de l'étudiant compétiteur seront prises en compte. Par souci d'efficacité du dispositif, les étudiants compétiteurs sont vivement invités à réunir dans un seul message électronique la totalité de leurs demandes. Chaque demande doit être claire et fournie. Dans le cas contraire, aucune réponse ne sera apportée.

Publicité des réponses.

Durant cette période, les questions et les réponses sont diffusées à tous les étudiants compétiteurs au fur et à mesure par le programme Wild Legal. En cas de modifications nécessaires, le 16 janvier 2021, une nouvelle version corrigée de l'énoncé est publiée, accompagnée de la liste complète des questions posées et des réponses apportées. Les étudiants sont responsables de la bonne lecture et de la prise en compte des modifications apportées à compter du 16 janvier 2021. À compter de cette date, les modifications intègrent l'énoncé du problème, et seront opposables aux étudiants pour la suite du procès-simulé.

PROBLÈME DU PROCÈS-SIMULÉ

Deuxième édition : écocide et boues rouges en Mer Méditerranée.

GARDONS CONTACT, SUIVEZ LE PROGRAMME WILD LEGAL !



Rendez-vous sur :

www.wildlegal.eu

Ou contactez-nous à :

contact@wildlegal.eu

f **@** **in**
@WILDLEGALFRANCE